



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense et usage

Question écrite n° 68259

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les projets d'abandon de notre langue pour les documents constituant le coeur de l'activité de la future « Agence européenne de sécurité aérienne ». Celui-ci, en effet, constituerait un précédent très dangereux et ne correspondrait pas aux choix qui ont prévalu dans la plupart des agences ou offices. Il lui demande donc quelles actions il compte mener pour y assurer le statut de notre langue.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la situation du français au sein de l'agence européenne de sécurité aérienne en cours de création. La vigilance s'impose effectivement, face à la tendance à l'usage exclusif de l'anglais dans de multiples domaines, notamment scientifiques et technologiques. La volonté du Gouvernement est claire de défendre fermement le rôle du français au sein de l'Union européenne, dans le cadre du multilinguisme. La future agence européenne de sécurité aérienne aura pour mission, dans un premier temps, la certification des aéronefs. Lors des négociations, plusieurs de nos partenaires ont demandé que la langue de travail de l'agence soit l'anglais seul. Le Conseil se prononçant à l'unanimité sur ce texte, la délégation française a oeuvré en faveur d'un compromis qui préserve les intérêts du plurilinguisme et donc de la langue française. Le règlement, qui constitue la base juridique de la future agence, a fait l'objet d'un accord politique, lors de la session du 16 octobre 2001 du Conseil des ministres européens des transports. La France a fait inscrire à cette occasion au procès-verbal du Conseil une déclaration selon laquelle elle considèrerait que le futur régime linguistique de l'agence devrait préserver dans la pratique la diversité linguistique.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68259

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6115

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7509